



Communauté de Communes du Sammiellois



Fédération Départementale Familles Rurales

CONVENTION TRIPARTITE POUR LA FORMATION BAFA

Je soussigné (e) déclare solliciter une aide financière auprès de la Codecom du Sammiellois via la Fédération Départementale Familles Rurales pour la formation BAFA qui se déroulera du au .

En contrepartie, je m'engage à proposer mes services rémunérés auprès des Centres de Loisirs Sans Hébergement organisé sur le territoire intercommunal sur 2 années consécutives durant les vacances scolaires.

Dans le cadre de cette demande de financement, je déclare également avoir sollicité les autres organismes susceptibles de financer ma formation : Jeunesse et Sports, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, ou tout autre organisme ¹.

L'aide de la Codecom du Sammiellois sera de 30% d'un montant de 1 100 € T.T.C. maximum (soit 330 € d'aide) et toutes aides confondues, 20% du coût de cette formation restera à la charge du demandeur.

Le versement de cette aide sera effectué en 2 fois à la Fédération Départementale Familles Rurales. Le premier règlement de 50% aura lieu à l'issue de l'encadrement des Centres de Loisirs de la 1^{ère} année, le solde à l'issue de l'encadrement des Centres de Loisirs de la deuxième année.

Avant le 15 décembre de la 2^{ème} année la Fédération Départementale Familles Rurales fournira les justificatifs confirmant la participation du bénéficiaire au fonctionnement des Centres de Loisirs conformément à cette convention. En cas de non respect des clauses précitées, la Codecom se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à l'encontre de la Fédération Départementale Familles Rurales correspondant aux sommes versées à tort au bénéficiaire qui n'aurait pas rempli ses obligations.

Fait le

à

Le demandeur

Pour la Codecom

**Pour Familles Rurales Fédération
Départementale**

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Lu et approuvé

¹ Merci de transmettre les copies et accords de demande d'aide auprès des autres organismes